



## Décision de radiodiffusion CRTC 2018-54

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 21 novembre 2017

Ottawa, le 8 février 2018

**VMedia Inc.**

L'ensemble du Canada

*Dossier public de la présente demande : 2017-1073-1*

### **Ajout de English Club TV à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution**

1. Le Conseil **approuve** une demande de VMedia Inc. (VMedia), en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter English Club TV, un service non canadien de langue anglaise, à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca), et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. VMedia décrit English Club TV comme un service de créneau (96 % en langue anglaise, 4% en langue française) qui offre des contenus éducatifs formels et informels, des émissions de divertissement général et d'intérêt humain, des actualités et du contenu d'interprétation. Le service vise un auditoire du groupe-cible des 18-45 ans et un public élargi d'enfants âgés de 3 ans et plus. Ce service provient du Royaume-Uni et de l'Ukraine.
3. La demande de VMedia est conforme à l'approche générale du Conseil, énoncée dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100 et réitérée dans politique réglementaire de radiodiffusion 2015-96, quant à l'ajout de services non canadiens de langue française ou anglaise à la liste. De plus, compte tenu du dossier de l'instance et de l'absence d'interventions en opposition, le Conseil estime que English Club TV ne sera en concurrence, ni en tout ni en partie, avec des services facultatifs canadiens de télévision.

Secrétaire général

#### **Documents connexes**

- *Parlons télé – Un monde de choix – Une feuille de route pour maximiser les choix des téléspectateurs et favoriser un marché télévisuel sain et dynamique*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, 19 mars 2015

- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs* – politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008